



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de CONCORET
56430 – CONCORET

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 28 novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le 21 novembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Présents :

COIGNARD Ronan	MULLER Sarah	GORTAIS Edmond
AUBERT Jean-Marie	AUBRY Gwenaël	LE BOURHIS Jean-Pierre
AUBERT Joëlle	GARCIA Déborah	VIMAL DU MONTEIL Philippe

Secrétaire de séance : GARCIA Déborah

Absents excusés : COAT Alain (pouvoir à E. GORTAIS), LURETTE Gilles (pouvoir à R. COIGNARD), MEZZALIRA Nicolas (pouvoir à P. VIMAL DU MONTEIL), SAILLARD Loïc (pouvoir à G. AUBRY) - Absent : LEGLOAHEC Yann

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

En vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Décision n° 2017-15 :

CHAUDIERE A GRANULES - contrat de maintenance

Le Maire de la Commune de Concoret,
Vu l'inscription au budget primitif 2017 des crédits nécessaires,

Décide

Article 1 : de valider la proposition présentée par l'Entreprise ALPHA OUEST pour l'entretien annuel de la chaudière à granulés.

Article 2 : de signer le devis présenté par l'Entreprise ALPHA OUEST, pour un montant de 241.36 € HT, soit un total de 289.63 € TTC.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet du département du Morbihan.

Décision n° 2017-16 :

POMPE A CHALEUR – ESPACE DE SERVICES – Remplacement d'un compresseur

Le Maire de la Commune de Concoret,
Vu l'inscription au budget primitif 2017 des crédits nécessaires,

Décide

Article 1 : de valider la proposition présentée par l'Entreprise DALKIA pour le remplacement d'un compresseur sur circuit n° 1 de la pompe à chaleur.

Article 2 : de signer le devis présenté par l'Entreprise DALKIA, pour un montant de 3 201.28 € HT, soit un total de 3 841.54 € TTC.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un acte. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet du département du Morbihan.

DELIBERATIONS

N° 01/11/2017 - CONSEIL MUNICIPAL DU 10/10/2017 : approbation du compte rendu

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le compte rendu du dernier conseil municipal.

Après délibération, le conseil décide d'approuver, par un vote à mains levées, par 12 voix Pour et 1 abstention, le compte rendu de la séance du 10 octobre 2017.

N° 02/11/2017 – DEMANDE D'AIDE « REPAS » AUX FAMILLES

M. le Maire fait part d'un courrier, envoyé par un Directeur d'Ecole concernant la scolarisation d'un enfant de Concoret dans un établissement spécialisé. La commune est sollicitée pour une demande d'aide municipale au prix du repas.

Le Conseil Municipal décide, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable à la demande pour l'année scolaire 2017/2018.
- Le prix d'un repas facturé à la famille est de 4.80 €, la commune prendra en charge la différence entre ce tarif et celui en vigueur à la cantine municipale (2.90 €), soit 1.90 € par repas.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération. La participation de la commune sera versée à l'établissement scolaire chaque trimestre sur présentation d'une facture.

N° 03/11/2017 - ADHESION SATESE : avenant n°1

La réalisation de la mission d'appui technique à l'épuration et au suivi des eaux (SATESE) et de participation à l'observatoire départemental de l'assainissement collectif au bénéfice de la collectivité adhérente fait l'objet d'une convention entre le département et la commune, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2017.

Afin de permettre la continuité de cette mission, dans l'attente de la publication du décret, il est nécessaire de prolonger d'un an la durée de cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, par un vote mains levées et à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°1 relatif à la convention 2015-2017 (délibération du 07/10/2017)
- Précise que cette autorisation est valable pour d'éventuels futurs avenants.

N° 04/11/2017 – SURVEILLANCE QUALITE DE L'AIR : DEVIS

Conformément au décret n°2011-1728 du 02 décembre 2011, une surveillance de la qualité de l'air dans les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, les écoles maternelles et élémentaires, doit être réalisée, avant le 01 janvier 2018.

Une consultation d'organismes agréés a été réalisée afin de répondre à cette obligation. A ce jour, deux devis ont été remis en Mairie.

Le conseil municipal reporte sa décision à une prochaine réunion, en attente de devis complémentaires.

N°05/11/2017 – LOGEMENTS RESIDENCE DU VAL AUX FEES : CONVENTION DE GESTION AVEC BRETAGNE SUD HABITAT

Vu la délibération en date du 09/12/2014 autorisant M. le Maire à signer la convention de gestion des logements communaux situés résidence du Val aux fées, avec l'organisme Bretagne Sud Habitat pour une durée de 3 ans,

Considérant que cette convention arrive à échéance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité, d'autoriser :

- Le Maire à signer une nouvelle convention de gestion avec Bretagne Sud Habitat, pour une durée de 3 ans à compter du 30 décembre 2017, renouvelable une fois par reconduction expresse.
- Bretagne Sud Habitat à percevoir l'APL en lieu et place de la Commune

N°06/11/2017 – CHANTIER LOGEMENT LOCATIF SOCIAL RUE DES CHESNOTS : Facturation entreprises

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les entreprises ayant travaillé sur le chantier du logement locatif social au 17 rue des Chesnots ont dû se brancher sur les compteurs eau et électricité du bâtiment communal.

Les factures liées à leur utilisation ont été payées par la commune, il y a donc lieu de demander aux entreprises le remboursement en fonction de la consommation réelle.

La consommation d'eau s'est élevée à 1.648 m³ et celle d'électricité à 22 kWh.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire :

- à solliciter le remboursement de ces frais auprès de l'entreprise VIGNON pour l'eau et l'Entreprise PICARD pour l'électricité.
- à émettre les titres correspondants

N°07/11/2017 – BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il serait nécessaire de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

		SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES			
2313 op 101	Affaires scolaires	50.00	2315	Installations, matériel et outillage	10 400.00
2315 op 106	Foyer rural	3 850.00	1641	Emprunt	-10 400.00
2315 op 116	Logement social	- 3 900.00			
	TOTAL	0		TOTAL	0

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES			
6411	Personnel titulaire	1 805.00			
66111	Intérêts des emprunts	580.00			
6718	Autres charges exceptionnelles	250.00			
617	Etudes et recherches	-2 635.00			
	TOTAL	0		TOTAL	

Après délibération, le Conseil DECIDE d'approuver, à l'unanimité et par vote à mains levées, les modifications présentées.

N°08/11/2017 – COMITE DE JUMELAGE POLOGNE : demande de mise à disposition espace Eon de l'Etoile

Le vendredi 15 décembre, aura lieu l'assemblée générale du « comité de jumelage Pologne ». Cette assemblée se déroule tous les ans, à tour de rôle, dans l'une des 7 communes de l'ancienne communauté de communes de Mauron en Brocéliande.

Le comité demande si la commune de Concoret accepte de mettre à disposition gratuite, l'espace Eon de l'Etoile pour le rassemblement de cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à mains levées (12 Pour et 1 Contre) EMET un avis favorable à la demande.

QUESTIONS DIVERSES

1. Restos du cœur : demande d'étagères pour aménager un local à Mauron.
2. Ecole DIWAN : projet en étude sur le secteur de Ploërmel. Recherche de local à louer.
3. Signalisation parking commerce : demande de particulier pour mise en place d'un panneau indicateur.
4. Discussion sur l'installation d'un portique au niveau de l'entrée de l'étang.
5. Discussion concernant l'organisation d'un repas à emporter au profit de la commune.
6. Date des vœux du Maire : vendredi 19 janvier 2018
7. Espace EON de l'Etoile :
 - a. Présentation du Devis de la société DALKIA - installation soupape de pression différentielle lié à des problèmes de malfaçons.
 - b. Problème de plomberie dans le bâtiment.
8. Préparation du bulletin annuel : idées articles et volontaires pour relecture
9. Logements locatifs : échanges sur d'éventuels projets.
10. Panneaux d'affichage publics : discussion suite à un courrier envoyé par un habitant concernant le vieillissement des affiches.